

L'APPEL DE MBOUMBA DES ACTEURS LOCAUX POUR L'ACCÈS À L'EAU, À LA TERRE ET À L'EMPLOI EN FAVEUR DE LA PAIX DU BASSIN DU FLEUVE SÉNÉGAL,

Nous, acteurs de l'organisation socio-économique locale du bassin du fleuve Sénégal, représentants des usagers des ressources naturelles du domaine de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de l'élevage, de la culture et des traditions, représentants des collectivités territoriales du bassin,

Réunis à Mboomba les 26 et 27 février 2022 dans le cadre du Festival à Sahel Ouvert à l'invitation de El Hadj Baaba Maal, parrain de l'initiative « Voix du fleuve, voie de la paix » portée par l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) avec l'appui d'un consortium de partenaires,

Préoccupés par les impacts du changement climatique et la dégradation des écosystèmes du bassin par lesquels s'écoule l'eau, source de vie et de stabilité de notre économie rurale, berceau du foisonnement de nos cultures et de nos traditions,

Préoccupés par l'augmentation des rivalités d'usages autour de l'accès à l'eau, au foncier et aux ressources naturelles, et par la dégradation de la situation sécuritaire qui frappe en particulier la région du Haut Bassin, théâtre de conflits locaux violents,

Conscients que toute vision de développement et toute réponse aux problématiques du bassin doit se construire sur les valeurs fondamentales de nos sociétés empruntées d'une solidarité qui transcende les diverses régions et pays du bassin,

Conscients des atouts que constituent les ressources en eau et en terre ainsi que nos communautés du bassin, qui depuis plus de quatre siècles cohabitent pacifiquement en trouvant dans les complémentarités socio-économiques des modes de production,

Conscients en particulier de l'atout de notre jeunesse, entreprenante et volontaire, qui demande à être formée et accompagnée dans l'acquisition de connaissances professionnelles en adéquation avec les besoins réels de l'économie rurale et de l'écologie du bassin,

Conscients du rôle crucial que jouent les femmes dans nos sociétés pour la gestion de l'eau, des ressources naturelles et la cohésion sociale, qui requiert leur implication dans les décisions portant sur ces domaines,

Conscients du rôle particulier de la communauté des pêcheurs, détenteurs des savoirs traditionnels sur l'eau et médiateurs de la relation entre toutes les communautés et le Fleuve, et dont les intérêts doivent être défendus par

la protection de la reproduction des poissons, l'aménagement de zone de frai et d'infrastructures de passes à poissons dans les barrages de l'OMVS,

Convaincus qu'il existe une voie de la paix et du développement basée sur la sécurité et la souveraineté alimentaire des populations qui valorisera les potentiels socio-économiques du bassin du fleuve Sénégal, contribuant fortement aux économies locales et nationales,

Convaincus que cette voie passe par la reconnaissance d'un rôle dans la maîtrise des ressources naturelles par nos communautés du bassin et que, par conséquent, les modèles de développement doivent être conçus en consultant et en habilitant nos communautés, et en accompagnant l'évolution de notre mode d'organisation socio-économique,

Conscients que culture, innovation et finance ne s'opposent pas, et que des mécanismes de financement innovants à l'écoute des besoins locaux apporteront des solutions dans le bassin et pourront valoriser des savoirs traditionnels, tels que des méthodes de lutte contre la dégradation des sols, enjeu stratégique d'adaptation aux changements climatiques,

Convaincus de l'urgence de s'engager sur cette voie de la paix et du développement afin de prévenir la diffusion dans le bassin de zones de fragilités socio-économiques, à partir desquelles éclatent les conflits armés qui déchirent le lien social entre nos frères et nos sœurs dans la région du Sahel, et afin de contrer l'exode rural dans notre bassin,

Constatant par la rencontre de Mboomba le besoin de dialogue entre les acteurs locaux, les institutions et les experts, qui est une clé essentielle de la conception d'une voie pour la paix et le développement, constatant le besoin fondamental d'évidences scientifiques pour guider nos décisions et, par-là, la nécessité de porter à la connaissance de nos collectivités territoriales et de nos communautés les enjeux et les opportunités de développement territorial,

Saluant, dans ce sens, la mise en place des agropoles par l'Etat du Sénégal qui organisent dans une forme décentralisée l'industrialisation durable et inclusive de notre économie rurale et invitant les pays du bassin du fleuve Sénégal à mettre en œuvre des mécanismes similaires,

Prenant note avec intérêt de l'évaluation des ressources en eau de surface et souterraine qui se présentent en suffisance pour soutenir notre développement rural et qui requièrent la création d'infrastructures pour une valorisation de ces eaux,

Reconnaissant l'importance structurelle du Fonds pour l'électrification rurale de l'OMVS pour soutenir notre développement rural, et accueillant avec intérêt tout mécanisme similaire qui pourrait faciliter l'accès à l'eau et à l'emploi de nos communautés,

Notant avec satisfaction et reconnaissance la volonté d'experts de haut niveau et du consortium de partenaires de l'initiative « Voix du fleuve, voie de la paix » de nous accompagner dans la mise en œuvre des engagements qui découleront de celle-ci,

Rappelant la portée de la Déclaration de Nouakchott de 2003 relative au cadre d'orientation stratégique pour l'OMVS, conçue en particulier sur « la structuration et le renforcement de la gestion concertée impliquant, de manière itérative, tous les acteurs du bassin, gage de légitimité », et prévoyant notamment le développement des services d'alimentation en eau potable et assainissement, la réponse à la demande en électrification rurale, le développement des activités agrosylvopastorales, ainsi que la « mise en œuvre de micro subventions des activités génératrices de revenu afin de renforcer la dynamique de réduction de la pauvreté »,

Appelons les dirigeants des quatre pays réunis au sein de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal à :

- Mettre en œuvre, sur la base de la Charte des eaux et des Codes de l'eau nationaux, une politique de l'eau au service du développement rural qui définisse les potentiels et les moyens de valoriser le foncier dans un souci d'équité territoriale ;

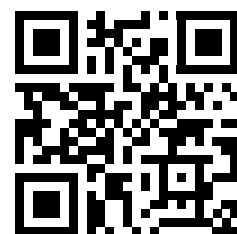
- Adopter la Charte foncière du Bassin du fleuve Sénégal visant une harmonisation des outils et des procédures foncières à l'échelle du bassin ; et à fournir les moyens de faciliter des ententes foncières locales pour répondre à l'enjeu de l'accès à la terre pour nos communautés ;

- Appuyer le fonctionnement des comités locaux de l'eau dans les quatre pays rattachés à l'OMVS et de toute plateforme de concertation politique qui travaille à une valorisation équitable et durable de l'eau ;

- Introduire, en veillant à une parité de genre, une représentation des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles agrosylvopastorales et de pêcheurs, et de la jeunesse dans les instances décisionnelles de l'OMVS, telles que la Commission permanente des eaux, et leur conférer une voie décisionnelle ;

- Soutenir et accompagner à travers des mécanismes pérennes techniques et financiers les initiatives communautaires et l'entrepreneuriat local dans le bassin, en vue de valoriser nos usages productifs de l'eau, de répondre aux besoins prioritaires des filières de production et d'appuyer les stratégies de résilience de nos communautés ;

- Reproduire et diversifier les rencontres dans le cadre d'évènements culturels, tels que le Festival à Sahel Ouvert de Mboumba, en vue de faciliter un dialogue et des engagements sur les enjeux socio-économiques dans le bassin tout en assurant un suivi de leur mise en œuvre.



Cette initiative est rendue possible grâce au soutien de :

